



Commune de Jussecourt-Minecourt

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Nombre de conseillers

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi onze janvier à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué le lundi sept janvier deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance publique à la mairie de la commune sous la présidence de Jacky Dimnet, maire.

Étaient présents Jacky Dimnet, Vivianne Wirbel, Yannick Royer, Christelle Thévenin, Audrey Gimenez, Jean-Paul Denis, Valérie Royer, Michelle Thiériot.

Délibération n° 20190111-01-DE

Étaient absents, Karine Guyot, Evelyne Keiser, Christophe Munier.

Jean Paul Denis a été élu secrétaire de séance.

Objet : Autorisation de dépenses d'investissement

Le Maire rappelle que l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales stipule que « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique... l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette... »

L'élaboration du budget est prévue pour fin mars 2019. Toutefois, afin d'assurer le meilleur fonctionnement des services, le maire propose d'appliquer l'article L 1612-1 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité des présents le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette soient :

➤ Crédits d'investissement hors prêts : $214\,190 / 4 = 53\,547,5$

Le Maire est autorisé à engager des dépenses d'investissement dans la limite de 53 500 €.

Fait à Jussecourt-Minecourt, le 11 janvier 2019.

Le maire

Envoyé en préfecture le 14/01/2019

Reçu en préfecture le 24/01/2019

Affiché le

ID : 051-215102906-20190111-2018011101-DE

